Informations de base

2001/2155(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001 **Subject** 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	CARLOTTI Marie-Arlette (PSE)	10/07/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	VAN HECKE Johan (PPE-DE)	12/09/2001
BUDG Budgets		
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	11/09/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Développement	2383	2001-11-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/06/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0307	Résumé

03/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/11/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
03/12/2002	Vote en commission		Résumé
03/12/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0433/2002	
14/01/2003	Décision du Parlement	T5-0003/2003	Résumé
14/01/2003	Fin de la procédure au Parlement		
12/02/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2155(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/5/15117

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0433/2002	03/12/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0003/2003 JO C 038 12.02.2004, p. 0015-0085 E	14/01/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0307	08/06/2001	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2002)0322	03/07/2002	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0430	16/07/2003	Résumé
Document de suivi	COM(2004)0583	03/09/2004	Résumé

Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001

2001/2155(COS) - 03/07/2002 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 2001 de la Commission sur l'Office européen d'aide humanitaire - ECHO. CONTENU : Le présent rapport établit le bilan de l'aide humanitaire octroyée par l'Office européen d'aide humanitaire, connu sous le nom d'ECHO. Il apparaît ainsi que la cartographie des catastrophes dans le monde continue de poser des défis à la communauté humanitaire. S'agissant des catastrophes naturelles, la tendance à l'augmentation du nombre et à l'accentuation de la gravité des événements à l'échelle mondiale se poursuit, ce qui aggrave les problèmes liés aux changements démographiques, à la dégradation de l'environnement et aux changements de l'utilisation des sols, entre autres, en particulier dans les pays les moins développés et déchirés par des conflits. Les événements les plus importants qui ont eu des conséquences sur le plan humanitaire en 2001 ont été le tremblement de terre au Salvador et en Inde, les inondations en Inde et la sécheresse en Asie centrale. En ce qui concerne les catastrophes d'origine humaine, la situation dans le monde reste une gageure. Le nombre de guerres et de crises violentes a été porté à 38 à la fin de l'année 2001. Dans certaines régions, les conséquences de catastrophes naturelles et de phénomènes climatiques nuisibles ont aggravé la situation. Alors que la stabilisation en général dans les Balkans a permis à ECHO d'y réduire progressivement ses activités, en dépit du réveil des tensions dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le nord du Caucase et l'Afghanistan sont les principales sources de préoccupation. L'Afrique continue d'être affectée par des catastrophes humanitaires d'envergure et prolongées, qui forment une large ceinture de crise qui va du Soudan au nord-est du continent à l'Angola au sud-ouest en passant par la République démocratique du Congo (RDC) et les Grands Lacs au centre. ECHO a réagi aux crises humanitaires en 2001 en allouant au total 543,7 mios d'EUR pour financer des projets humanitaires dans plus d'une soixantaine de pays. En ce qui concerne la répartition régionale des fonds, les pays ACP ont été le principal bénéficiaire de l'aide humanitaire allouée par la Communauté, avec une enveloppe totale de 173,320 mios d'EUR (33%). En Afrique, la région des Grands Lacs, qui est restée le principal foyer de crise, a bénéficié d'une allocation de 35 mios d'EUR pour la RDC, 32 mios d'EUR pour les réfugiés burundais en Tanzanie et 20 mios d'EUR pour le Burundi lui-même. Quant aux Balkans occidentaux, ils ont vu leur allocation diminuer (de 16%) par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la stabilisation de la région. Cependant, compte tenu notamment d'un nombre élevé de réfugiés et de personnes déplacées, la Serbie est restée la principale intervention d'ECHO. La part de l'aide allouée à l'Asie a augmenté légèrement, pour atteindre 20% (contre 16% en 2000). Depuis le début de 2001, ECHO a fourni presque 54,7 mios d'EUR d'aide humanitaire à l'Afghanistan et aux pays voisins, dont 23,4 mios d'EUR avaient été alloués avant le 11 septembre. Pour ce qui est du type de partenaires, les trois principales catégories ont été les ONG communautaires (qui ont exécuté 62,5% des financements ECHO), les Nations unies (26,5%) et les autres organisations internationales (7,9%). Sachant que le HCNUR (8,6% de l'aide) et le PAM (7,25%) ont été les principaux partenaires d'ECHO, la part des ressources allouée au système des Nations unies a augmenté sensiblement, passant de 19% à 26,5% en 2001. En 2001, ECHO a continué à mettre en oeuvre les recommandations de l'"évaluation au titre de l'article 20" dans le cadre de son effort de réforme globale. Il a accompli des progrès importants dans plusieurs domaines : clarification de son mandat principalement en ce qui concerne son rôle dans le lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement ("LRRD"); amélioration de ses relations avec les Nations unies; et mise en oeuvre de sa réforme administrative. À noter également la nouvelle procédure de première urgence, entrée en vigueur en juin 2001, qui permet à ECHO d'organiser l'envoi immédiat d'une aide avec ses partenaires dans les heures suivant la survenance brutale d'une crise.

Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001

2001/2155(COS) - 14/01/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 479 voix pour, 4 contre et 10 abstentions le rapport de Mme Marie-Arlette CARLOTTI (PSE, F) sur l'aide humanitaire en 2000, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 3 décembre 2002). La Plénière a toutefois également insisté sur les éléments suivants : - outre le renforcement financier d'ECHO (entre 500 et 550 mios EUR pour le budget d'ECHO dans les années à venir), la Plénière demande le renforcement des ressources humaines en vue de maintenir la qualité de l'aide humanitaire; - il importe de mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces permettant d'assurer la traçabilité de l'aide humanitaire et d'empêcher le détournement de l'aide et sa saisie par des groupes armés; - un audit de fonctionnement de chaque partenaire de l'aide humanitaire devrait être effectué tous les 3 ou 4 ans maximum; - il faut renforcer la visibilité d'ECHO en imposant aux partenaires de systématiser l'affichage de la présence d'ECHO sur le terrain. La Plénière félicite également la Commission pour avoir simplifié les procédures de prise de décision permettant un financement dans un temps record de 72 heures. Elle demande à la Commission de mettre en place dès 2003 un dispositif permettant de préciser les relations entre ECHO et les agences spécialisées des Nations Unies, la Croix-Rouge ou l'Organisation internationale pour les Migrations. Sur le plan de la transparence, la Plénière réclame l'organisation dès 2003 d'un évènement conjoint Parlement européen/ECHO destiné à sensibiliser et à mobiliser la jeunesse européenne à l'action humanitaire de l'Europe. Enfin, la Plénière rappelle que l'aide humanitaire est neutre politiquement et demande en conséquence à tous les gouvernements de permettre en toutes circonstances l'acheminement de l'aide. Elle déplore à cet égard, les diverses formes de blocages rencontrés lors de l'acheminement de cette aide.

Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001

2001/2155(COS) - 16/07/2003 - Document de suivi

OBJECTIF : établir le rapport annuel 2002 sur les activités de l'Office européen d'aide humanitaire - ECHO. CONTENU : En 2002, les catastrophes naturelles ont touché 170 millions de personnes dans le monde et en ont tué près de 40.000. Durant cette même année, plus de 42 guerres et crises violentes se sont soldées par un héritage humanitaire de 37 millions de personnes déracinées. Bien que l'Office figure, une fois de plus, parmi les trois principaux donateurs humanitaires mondiaux avec un budget de 537,8 mios EUR en 2002 (somme largement supérieure à l'allocation budgétaire initiale de la Commission), l'aide humanitaire mondiale de 4,5 milliards de dollars américains (OCHA) ne représente qu'une fraction des dépenses militaires mondiales qui se sont élevées à 839 milliards de dollars (Annuaire SIPRI 2002), contraignant la communauté humanitaire à limiter son intervention et à se concentrer sur les régions où les besoins ont été les plus pressants. Durant cette année, ECHO a réagi aux crises humanitaires conformément à l'évolution mondiale des besoins en apportant une attention particulière à l'Europe orientale, l'Afrique et l'Asie. L'évolution dramatique de la situation humanitaire en Afghanistan par suite du retour de 1,5 à 2 millions de réfugiés et la crise alimentaire qui a frappé l'Afrique australe où 13 millions de personnes sont confrontées à de graves pénuries alimentaires ont conduit ECHO à recourir à la réserve d'aide d'urgence pour un montant complémentaire de 80 mios EUR en crédits d'engagement. ECHO a également commencé à élaborer des plans d'intervention d'urgence pour traiter les conséquences humanitaires de la guerre en Irak. ECHO a continué à prêter une attention particulière aux ·crises oubliées· dans des régions délaissées par les caméras de télévision (Angola, Tchétchénie, Ouganda, Sahara occidental et Yémen). Pour assurer une distribution impartiale de son aide en fonction des besoins, ECHO a affiné sa méthodologie en matière d'identification des crises oubliées. Le travail de l'Office a également

porté sur la durabilité de ses opérations moyennant la transmission de projets ou l'établissement de liens avec des instruments de développement à plus long terme. Cette mise en oeuvre d'une politique reliant l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (·LRRD·) a été marquée par la réduction progressive de ses opérations dans les Balkans. En Sierra Leone et en Angola notamment, l'aide humanitaire de l'Office fait désormais partie du Plan d'action communautaire pour gérer les crises humanitaires et le processus initial de réinstallation. Certains événements liés à la gestion des crises dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune ainsi que dans le contexte de la ·Convention sur l'avenir de l'Europe· ont nécessité l'intervention de l'Office pour expliquer et défendre la spécificité du ·domaine humanitaire·. ECHO a intensifié ses relations avec ses principaux partenaires grâce aux ·dialogues de programmation stratégique·. Ces dialogues ont eu lieu en novembre 2002 pour la troisième année consécutive entre les principales agences de l'ONU (HCNUR, PAM, UNICEF, OCHA et, pour la première fois,l'OMS). Des sessions similaires ont été organisées avec le CICR, la FICR et les ONG. Par ailleurs, en 2002, ECHO s'est particulièrement efforcé d'accroître la communication, la collaboration et la coordination avec le Parlement européen. Ce dernier a approuvé, lors de sa séance plénière du 14 janvier 2003, le rapport de Mme Carlotti émettant l'appréciation favorable du Parlement à l'égard des progrès de l'Office en matière d'efficacité de l'aide, de simplification des procédures et d'assainissement de sa gestion financière au cours de la période 2001-2002. Enfin, ECHO a développé ses activités d'information, de communication et de sensibilisation tout au long de l'année 2002, en augmentant notamment sa présence dans les médias et en lançant son site Internet réorganisé en novembre. En ce qui concerne la mise en oeuvre continue des réformes en 2002, ECHO est passé de circuits financiers centralisés à des circuits partiellement décentralisés. Les systèmes de contrôle internes ont été réorientés et renforcés en vue de mieux évaluer les risques liés aux projets humanitaires et d'améliorer le suivi de leur progression en se concentrant sur les résultats. Sur le plan interne encore, on signalera qu'en juillet 2002, ECHO a entrepris une réorganisation de ses services pour accroître l'efficacité de l'Office, créer de nouvelles synergies et mieux distribuer la charge de travail entre ses services.

Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001

2001/2155(COS) - 03/09/2004 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté son rapport sur les activités de l’Office d’aide humanitaire (ECHO) pour l’année 2003.

Sur la base d’une approche des crises humanitaires fondée sur les besoins, ECHO a adapté ses modes de financement à l’évolution des besoins humanitaires dans le monde. Les principaux bénéficiaires de l’aide ECHO ont été les populations d’Afrique (225 mios EUR), suivies de l’Asie/Amérique latine (224,2 mios EUR). D’importants crédits ont également été accordés aux Territoires palestiniens occupés. En ce qui concerne les nouveaux États indépendants, la situation humanitaire de la population tchétchène ne s’est guère améliorée. Les niveaux de financement sont donc restés élevés (26 mios EUR). Au total, 64% (347,6 mios EUR) du budget ECHOont été dépensés dans des zones aux besoins les plus aigus comparés au 49% de 2002.

La stratégie d’aide annuelle 2003 d’ECHO a mis l’accent sur les crises auxquelles l’opinion publique et d’autres donateurs s’intéressent peu. Il s'agit notamment du Sahara occidental, de la République démocratique du Congo, du Myanmar/Birmanie, de l’Angola, du Burundi, de la Corée du Nord, des Philippines, du Nord Caucase (Tchétchénie), de la Thaïlande, de l’Ouganda et du Yémen. L’aide totale consacrée à ces crises s’est élevée à 119 mios EUR à savoir près de 20% du budget (+ 4% par rapport à 2002).

ECHO également a joué un rôle clé en faveur de l’adoption des « Principes et bonnes pratiques de l’aide humanitaire » par les principaux donateurs et organisations humanitaires mondiaux (Stockholm, juin 2003). Tout en maintenant un vaste dialogue avec les ONG humanitaires sur les questions humanitaires cruciales, ECHO a démontré son engagement en faveur d’une coordination étroite entre donateurs. En effet, ECHO participe à l’appel consolidé à l’aide humanitaire (CAP) des Nations unies et appuie les appels de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. A noter enfin que le projet de Constitution a prévu une disposition particulière sur l’aide humanitaire. Elle est devenue partie à l’ accord du Conseil européen sur la Constitution en juin 2004, réaffirmant que les opérations d’aide humanitaire doivent respecter le droit international et les principes d’impartialité, de neutralité et de non-discrimination.

A l’avenir, ECHO restera fidèle à ces valeurs et principes fondamentaux de l’aide humanitaire, à savoir la neutralité, l’impartialité et l’indépendance. Pour ECHO, le meilleur moyen de préserver « l’espace humanitaire » est de continuer à observer de manière stricte les grands principes des donateurs, d’avoir toujours le souci d’apporter une aide de qualité élevée et de poursuivre un dialogue transparent avec d’autres acteurs clés.

Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001

2001/2155(COS) - 08/06/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel de la Commission sur l'aide humanitaire 2000. CONTENU : le rapport indique que, dans l'ensemble, la situation humanitaire en 2000 a été caractérisée par des tendances mitigées. S'agissant des catastrophes naturelles, les événements les plus importants ayant eu des conséquences humanitaires ont été les inondations au Mozambique et en Asie du Sud-Est ainsi que la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. Globalement, l'impact humanitaire des catastrophes naturelles a été moins marqué en 2000 qu'en 1999, les zones touchées étant moins peuplées. Toutefois, la situation en ce qui concerne les catastrophes d'origine humaine est différente. Non seulement la plupart des crises et des guerres prolongées ont continué, mais le nombre total de guerres et de crises violentes en cours a augmenté pour atteindre 36 à la fin de 2000. De plus, le nombre de réfugiés et de déplacés internes, estimé à 20-25 millions dans le monde entier en 2000, reste trop élevé pour être acceptable en raison notamment du risque de déstabilisation pour les pays d'accueil eux-mêmes. ECHO a réagi aux crises humanitaires en 2000 grâce à 121 décisions de financement, totalisant un montant de 491,7 millions d'euros. Il a signé 993 contrats s'élevant au total à 545 millions d'euros pour financer des projets humanitaires dans plus de soixante pays. La répartition géographique des fonds reflète l'amélioration sensible de la situation dans les Balkans occidentaux qui s'est traduite par une réduction de la part des ressources affectées à l'ex-Yougoslavie, tombée de 55 % en 1999 à 20 % en 2000. La part des ressources allouée aux pays ACP s'est élevée à 35 % en 2000 (contre 16 % en 1999). S'agissant des autres régions, l'Asie a reçu 16 % des ressources (11 % en 1999), l'Afrique du Nord/Moyen-Orient 10 % (2,5 % en 1999), les NEI 10 % (6,8 % en 1999) et l'Amérique latine 6 % (6 % en 1999). Pour ce qui est du type de partenaires, les trois principales catégories ont été les ONG originaires de la CE (elles ont exécuté 65 % des

financements ECHO), les Nations unies (19 %) et les autres organisations internationales (10 %). Grâce à ses partenaires, ECHO a pu apporter une aide d'urgence à au moins 18 millions de personnes. ECHO a également introduit plusieurs changements sur le plan de l'organisation et des procédures, qui visent à accroître l'efficacité de ses opérations. Cependant, l'année 2000 a vu la persistance d'un certain nombre de problèmes majeurs auxquels sont confrontés tous les pourvoyeurs d'aide humanitaire, tels que l'augmentation du nombre d'incidents ayant trait à la sécurité, le refus d'accès aux victimes, les risques de retombées négatives de l'aide sur les communautés locales fragiles. Dans ce contexte, l'aide humanitaire peut traiter les symptômes, mais ne peut pas s'attaquer aux causes profondes des problèmes. D'autres solutions doivent être mises en oeuvre pour cela, notamment la prévention des conflits, la protection de l'environnement et le développement durable.